



Überparteiliches Komitee Ja zum Covid-Gesetz | Comité non partisan Oui à la loi Covid

## Oui à la loi Covid

Depuis mars 2020, nous sommes dans une situation de la pandémie. En juin dernier, les Suissesses et les Suisses ont confirmé que la loi COVID était l'instrument pour sortir de la crise. Quelques mois plus tard, nous voterons à nouveau sur ce sujet.

La large alliance politique se composant du PLR, des Libéraux-Radicaux, du Centre, du PEV, des Verts libéraux, des Verts et du PS s'engage en faveur de la révision de la loi Covid et donc pour plus de liberté.

### **La clé pour la liberté**

Les voyages internationaux, les événements culturels, la gastronomie ou le sport : après un long confinement, tout cela est enfin à nouveau possible et de manière simplifiée grâce au certificat Covid. Il permet de retrouver des libertés que la pandémie nous obligeait à restreindre. Sans le Certificat COVID nous devrions à nouveau prendre des mesures liberticides. . C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de soutenir la loi COVID le 28 novembre prochain. Un NON signifie purement et simplement de reprendre le risque de voir des nouvelles fermetures et des mesures de protection. Il est dès lors important de prendre ses responsabilités afin de préserver au mieux nos libertés dans cette situation extraordinaire en votant OUI le 28 novembre.

## **La Loi Covid mène à plus de proportionnalité**

La pandémie a rendu nécessaire d'avoir recours à des mesures drastiques. Il est cependant important que les restrictions aux droits fondamentaux soient proportionnées. Cela signifie que les personnes testées, vaccinées et/ou guéries, qui sont beaucoup moins infectieuses d'un point de vue épidémiologique, devraient être exemptées de restrictions. Le certificat permet cette approche proportionnée. En outre, la loi Covid donne au Conseil fédéral des directives plus strictes : avec à la révision de mars, le Conseil fédéral doit désormais également tenir compte du contexte économique et social dans sa lutte contre la pandémie.

## **fin des aides aux personnes touchées**

Dans cette révision sont présentes diverses mesures importantes de soutien à l'économie. Il s'agit notamment extension des allocations pour perte de gain allouées aux personnes exerçant une activité lucrative indépendant. Mais aussi le soutien économique au domaine culturel et aux organisateurs de manifestations publiques touchés ou l'extension des mesures pour les cas de rigueur. En cas de suppression de ces aides, la situation s'empirerait pour de nombreuses entreprises et secteurs.

Donc OUI à la Loi Covid le 28 novembre 2021 !